

Le vieux monde se meurt. Le nouveau tarde à paraître. Et dans ce clair-obscur les monstres surgissent. (Gramsci)

LE JOURNAL

DES RETRAITÉ·ES CGT DE CHAUMONT



N° 434 SAMEDI 10 MAI 2025

ABATTEMENT FISCAL DE 10 %

ILS VEULENT RACKETTER LES RETRAITÉ·ES

ÉDITO

SE MOBILISER...

Les retraité-es sont à nouveau la cible du gouvernement, du patronat et de pseudo-experts ou économistes. Tous se succèdent dans les médias pour, à nouveau, opposer les retraité-es au reste de la population.

Le Premier ministre accuse les retraité-es d'être responsables de la moitié du déficit de la France. La ministre Amélie de Montchalin prodigue des arguments pour défendre la suppression de l'abattement fiscal de 10 % octroyé aux retraité-es, abattement en vigueur depuis 1978, qui visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer, en partie, la perte de revenu au passage à la retraite.

Cet abattement n'a rien à voir avec la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, contrairement aux propos tenus par le président du COR et par celui du Medef.

Cette mesure avait déjà été envisagée dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025. La mobilisation des retraité-es avait contraint le gouvernement à faire machine arrière. Sous couvert de l'objectif de faire 40 milliards d'euros d'économies, c'est à nouveau sur le PLFSS qu'on veut faire des économies en ressortant le projet des cartons, ce qui permettrait de récupérer 4,5 milliards d'euros sur le dos des contribuables retraité-es.

Comme les syndicats de retraités le dénoncent dans leur pétition, si cette mesure était mise en oeuvre, elle impacterait des millions de retraité-es qui verraient leur taux d'imposition augmenter, et plus de 500 000 retraité-es deviendraient imposables, avec des conséquences dramatiques pour nombre d'entre eux. En effet, l'augmentation du revenu fiscal de référence aura des conséquences sur le taux de CSG, l'accès à certaines aides, allocations ou au logement social soumis à conditions de ressources.

Plutôt que de s'attaquer aux plus modestes et stigmatiser une partie de la population, le gouvernement serait plus inspiré de regarder du côté des aides publiques accordées aux entreprises, sans conditions ni contrôle, et des exonérations de cotisations sociales.

Signons massivement la pétition, en attendant d'autres mobilisations.

Syndicat CGT des retraité·és de Chaumont

GAZA L'APPEL DES QUATRE



Lire notre encart

AU SOMMAIRE

PAGE 2 ■ Réponse à l'adjointe aux finances de la ville de Chaumont (suite) ■ Budget de l'état, on a retrouvé 200 milliards d'euros ! ■

PAGE 3 ■ La nature a du "Duplomb" dans l'aile ■ Déserts médicaux et la Haute-Marne ? ■

PAGE 4 ■ le 1er Mai ■ Il y a 80 ans les femmes votaient pour la 1ère fois ■

CYCLISTES, PARTICIPEZ AU BAROMÈTRE VÉLO 2025

Si vous êtes satisfait de la situation actuelle à Chaumont ou dans tous les autres villages ou villes de France où vous circulez à vélo, si vous pensez qu'on peut améliorer les choses, si vous vous sentez parfois en danger ou si vous hésiteriez à laisser vos enfants ou des personnes âgées faire du vélo, vous avez jusqu'au 2 juin 2025 pour remplir le questionnaire du baromètre vélo.

Donnez votre avis pour que l'usage du vélo augmente !

<https://www.fub.fr/>



BUDGET DE L'ÉTAT ON A RETROUVÉ 200 MILLIARDS D'EUROS !

C'est le quiz de la semaine : savez-vous quel est le premier poste de dépenses de l'État ? Réponse : les aides publiques aux entreprises.

Le Sénat, qui n'est pourtant pas révolutionnaire pour deux sous, vient de créer une commission d'enquête sur cette question fort peu abordée et souvent de mauvaise façon.

C'est que le gouvernement Bayrou, en mal d'équilibre budgétaire, est à la recherche de 40 milliards pour boucler celui de cette année et déjà une cinquantaine de milliards supplémentaire pour 2026 !

Par contre, Il a écarté d'office le poste principal où va l'essentiel du pactole. A un point qu'il est difficile d'imaginer. Une certitude, les aides aux entreprises vont pour 42 % aux plus grandes, type CAC 40, pour 35 % à celles de taille intermédiaire parfois sous-traitantes ou filiales des premières et enfin pour 23 % aux PME.

Les sommes en cause sont considérables. Les services de l'État auditionnés se sont déclarés eux-mêmes dans l'impossibilité d'en chiffrer l'intégralité. Cette dernière dépend d'ailleurs de 2.200 services cloisonnés qui entretiennent fort peu de relations. Aux 80 milliards avancés en premier par l'Insee se sont ajoutés les 88 milliards de CICE puis ceux du Crédit d'impôt Recherche et de diverses niches fiscales. Ce qui a fait dire que l'évaluation devait se situer entre 200 et 250 milliards par an. Une bagatelle !

Le pire étant que beaucoup de ces aides, versées quasiment sans aucun contrôle, ne sont souvent pas justifiées. L'exemple de grandes entreprises interrogées en commission qui perçoivent le CICE tout en licenciant allègrement sont légion. Pourtant, comme il a été dit : « *il est choquant de voir qu'une entreprise dont le chiffre d'affaires atteint plusieurs milliards d'euros touche des aides, tout en versant plusieurs milliards d'euros de dividendes, et annonce la même année un plan de suppression de 2 500 emplois. Elle n'a peut-être pas besoin d'aides publiques.* »

Chômage, retraites, aides et minima sociaux, santé et sécurité sociale, tout est passé à la moulinette en réduction sou par sou. Pendant ce temps, corrélation ou coïncidence, [la rémunération des actionnaires du CAC 40 a été multipliée par près de cinq depuis 2010](#) et, sur la même période, les aides aux entreprises ont augmenté de 215 %. Évidemment, le patron du Medef trouve cela « normal ». 40 milliards à trouver, c'est à peine 20 % de ces aides récupérables pour peu que le bien fondé et l'efficacité du versement ne le justifient pas. Alors toucher à l'imposition des retraité-es pour gratter quatre milliards ? Bas les pattes !

Commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques par les grandes entreprises. Les auditions une par une !

[À suivre sur le site du Sénat](#)

CHAUMONT
CINÉMA À L'AFFICHE
JEUDI 15 MAI • 18H

Débat avec la participation de
Patrick Ackermann
Syndicaliste Sud PTT
Co-auteur du film

Ciné-débat à l'initiative de la
Ligue des Droits de l'Homme

Soutien du syndicat CGT des retraité-es de Chaumont

POUR LA MEILLEURE FOIS, L'ARRÊTÉ
RÉVISÉ AU CHÔmage DES VILLAGES ET RURALISÉS
DU CRT MOIE LE COMRA

PAR LA
FENÊTRE
OU PAR LA
PORTE

L'AFFAIRE
FRANCE TELECOM - ORANGE

BUDGET DE LA VILLE DE CHAUMONT 2025

À PROPOS DES STRATES, SUITE DE NOTRE RÉPONSE À L'ADJOINTE AUX FINANCES DE LA VILLE DE CHAUMONT

Cette semaine, examinons le problème des « strates » que nous n'avions pas abordé. Chaumont est dans la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Dans sa réponse, Madame Fenaux-Millot déclare : « *Il est vrai que l'impôt moyen par habitant (à Chaumont) est inférieur à la moyenne des villes de la strate* ». De quoi étonner, pour le moins, les contribuables chaumontais ! D'après les chiffres transmis cela paraît vrai, tout comme pour les « taux inchangés ». Mais le tableau de comparaison avec la *moyenne* de la strate interrogée* plus qu'il n'apporte de réponses. C'est, il faut le dire, comme additionner des choux et des carottes.

Quel est son intérêt statistique ? Peut-on comparer Chaumont, ses 21 418 habitants au 01.01.2022 qui laissent prévoir dans 10 ou 15 ans une descente dans la strate inférieure à, *par exemple et au hasard (!)*, Saint-Germain-en-Laye à 19 kms de Paris, ses 45 300 habitants, susceptibles, à 10 ou 15 ans, de monter dans la strate supérieure.

Mais surtout, comme elle le souligne elle-même, des revenus imposables moyens de 13 679 € ici, contre 60 732 € là-bas. Nous pourrions multiplier les exemples, comme nos 19 % de pauvres. Une participation par habitant *moyenne* alors que la bonne base est la *médiane*, tirée d'une strate démographique de villes de 1 à 2,5 fois supérieure, c'est de la confusion.

L'adjoite aux finances écarte d'office « *les tarifs pratiqués par les communes proches* » et en cela elle a raison. Il n'empêche ! Là où Chaumont affiche un taux d'imposition de 64 %, Chamarandes-Choignes, à deux pas, n'est qu'à 37 %. Et, avec une population et des problématiques très semblables, Saint-Dizier est à 51 %.

Non vraiment, à Chaumont, l'impôt d'il y a 17 ans majoré de 11 % est bien loin d'être sous-évalué. Et le souligner, ce n'est pas *chercher* une contradiction, c'est la pointer.

* DEUX REMARQUES :

1- Les dépenses de fonctionnement par habitant sont d'une stabilité remarquable (+ 4 % en 8 ans).

2- Au contraire de cette stabilité, « la dépense d'imposition directe par habitant » subit une très forte hausse de 22,7 %, bien supérieure à l'inflation.

G. Tardenois

Année	Dépenses de fonctionnement par habitant	Produit des impôts par habitant
2018	1 179 €	573 €
2019	1 170 €	583 €
2020	1 182 €	604 €
2021	1 222 €	612 €
2022	1 225 €	625 €
2023	1 282 €	668 €
2024	1 242 €	697 €
Strate national 20 000 à 50 000 habitants		
2022	1 299 €	719 €

LA NATURE A DU "DUPLOMB" DANS L'AILE

Depuis plusieurs mois, le gouvernement et certains parlementaires, allant de la macronie au RN, formulent des propositions qui constituent de véritables reculs en matière de protection de l'environnement et du bien-être animal, de la biodiversité et de la santé publique : remise en cause des compétences de l'Agence de sécurité sanitaire (Anses), accaparement de la ressource en eau, réintroduction des néonicotinoïdes, allègement des normes pour les élevages les plus intensifs, pulvérisation de pesticides par drone. Rappelons que l'épandage aérien est pourtant interdit depuis 2009 par une directive européenne du fait des risques élevés de dispersion dans l'air à proximité des habitations.

Le sénateur LR Laurent Duplomb revient à la charge avec une nouvelle proposition de loi régressive qui vise, entre autres, à réintroduire deux néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, interdits depuis 2018 en France. Tout cela sous prétexte de lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur. Adoptée au Sénat le 27 janvier, la proposition de loi devrait être examinée par l'Assemblée nationale fin mai. Ses mesures vont renforcer la dépendance des agriculteurs aux pesticides chimiques de synthèse, sans pour autant répondre à leur demande de rémunération juste. Elles vont déclencher d'énormes problèmes de santé humaine et de dégradation de l'environnement.

Ces produits chimiques sont retrouvés dans 73% des fruits et 46% des légumes non bio cultivés en France. Ils sont présents dans 80% des masses d'eau souterraines avec 40% de substances actuellement interdites, conduisant à la fermeture de 13 000 captages d'eau potable depuis 1980. Les pesticides sont neurotoxiques, perturbateurs endocriniens, cancérigènes. Vingt associations environnementales soutenues par la Confédération paysanne dénoncent la proposition de loi Duplomb.

*Duplomb, un lobbyiste de l'agro-industrie au Sénat.

Laurent Duplomb, ancien président FNSEA de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, ex-président des Jeunes agriculteurs de la Haute-Loire, ancien président régional du groupe laitier Sodiaal et ancien membre du comité de surveillance de Candia.

Marie-Rose Patelli

GAZA STOP GÉNOCIDE
SAMEDI 10 MAI 2025 • 11 H
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE CHAUMONT

DÉSERTS MÉDICAUX HAUTE-MARNE

LE CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS EST UN DÉSERT ÉTHIQUE...

Le Conseil de l'Ordre des Médecins n'est pas le mieux placé pour admonester les responsables politiques dont il a toujours été complice depuis sa création sous le régime de Vichy.

Il est quand même assez osé de sa part de critiquer les résultats désastreux des politiques de santé comme s'il n'en avait pas été largement partie prenante depuis toujours.

En Haute-Marne, pour ne donner, qu'un exemple récent de son irresponsabilité, il a largement soutenu le pseudo-projet de Rolampont et la disparition de l'hôpital de Chaumont. Il en a même assuré la promotion à ses débuts avant d'adopter une position plus prudente. En se taisant.

Interrogé sur le déconventionnement volontaire de trois médecins d'un même cabinet en zone rurale, privant leurs patients de tout remboursement, son président actuel n'a pas eu un mot pour condamner leur attitude. Bien au contraire, il a expliqué combien il les comprenait et combien leurs conditions matérielles étaient insupportables, au point de les contraindre à ce choix.

Alors quand le même élu du Conseil de l'ordre prend la peine d'exprimer dans un entretien au Jhm, son opposition totale au projet de loi de régulation de l'installation des médecins, nous avons quelques difficultés à masquer notre irritation.

95% du territoire serait couvert, affirme-t-il ! Et si vous n'avez toujours pas de médecin traitant, pour en trouver un il vous suffira de vous remettre au sport ou de vous mettre à boire. Vous pourrez ainsi bénéficier des « marottes » de médecins surchargés, adeptes de l'addictologie ou de la médecine sportive.

Indécence disions nous la semaine dernière. On pourrait ajouter indigence.

A. Fellner

CHAUMONT
URGENT
RECHERCHE
MEDECINS

••••• **MERCI, À CELLES ET CEUX QUI AIDENT LE JOURNAL DES RETRAITÉS** •••••

• Notre appel à la solidarité financière pour le Journal est entendu. Merci à
• Chantal, Jean-Pierre, Jean-Luc, Jean-Paul, Françoise, Jean-Michel, Nicole, Daniel,
• Patrice, Liliane, Jean, Francine, Laurent, Guillaume, François, Gillette et Jean-
• Claude, Xavier, Nathalie, Séverine, Jean-François, Patrice, André, Patricia,
• Michel, Luc, Alain, Aline, Jeanne, Francis, Olivier, Aurore et Éric, Jacqueline,
• Josette, Marylène, Pierre, Rachel, Gérard, Michel, Mireille, Christine, Lionel,
• François, Luc, Anne et Franck, Maurice, Marie-Christine, Françoise et Jean-Paul,
• Christian, Anne-Marie, Richard et Josette, Anne-Marie, Francis et aux anonymes
• qui nous remettent leur obole chaque semaine au marché.

••••• **SOUTENEZ LE JOURNAL DES RETRAITÉ·ES CGT DE CHAUMONT** •••••

• Nom : Prénom :
• Verse.....euros
• **REMETTRE À UN.E MILITANT.E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT**

IL Y A 80 ANS LES FEMMES VOTAIENT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANCE

Le 29 avril 1945, il y a 80 ans, nos mères, nos grands-mères, nos arrière-grands-mères exerçaient pour la première fois leur droit de vote à l'occasion d'élections municipales, un an après l'ordonnance du 21 avril 1944. Pourtant, cette revendication était avancée pour la première fois en 1791 par Olympe de Gouges. Il aura donc fallu plus de 2 siècles pour qu'elle devienne réalité au sein d'une société fortement patriarcale.

Le droit de vote, comme chacun des droits conquis par les femmes, a été obtenu par leurs luttes, leur opiniâtreté. Malgré plusieurs dépôts de lois dans les années 1930, la mobilisation croissante d'associations féminines (l'Union française pour le Suffrage des Femmes créée dès 1909) et de suffragettes, la droite, le Sénat s'y opposent invariablement. Ils prétendent que les femmes sont sous l'influence du curé, du mari ou du père, désintéressées civiquement, ignorantes intellectuellement, inexpérimentées politiquement ! Le droit de vote des femmes avait déjà été conquis en Nouvelle-Zélande en 1893, en Finlande en 1906, en Uruguay en 1917, en URSS et en Grande-Bretagne en 1918 et dans un grand nombre de pays d'Europe. Il a fallu attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale, la contribution active des femmes dans la Résistance et l'effort de guerre pour que leur exclusion politique devienne de plus en plus intenable.

Rendons hommage à celles qui ont combattu pour notre droit d'exister comme citoyennes à part entière et n'attendons pas deux siècles pour obtenir l'égalité entre les hommes et les femmes au travail et dans la vie.



1ER MAI 2025 : COMME UN AIR D'OPÉRA AVEC LA BELLE HÉLÈNE !

On a l'impression de ne pas vieillir quand on participe au 1^{er} mai des retraités de Chaumont. Les repères que l'on aime à retrouver sont là, Brottes et son environnement paisible, la salle des Fêtes, rouge de plaisir, du rouge de la lutte symbolisée par les foulards en guirlande accrochés au plafond. Les murs habillés de pages de notre journal, qui, disons-le modestement, fait notre fierté, d'affiches de tous nos combats.



Hélène Piris : la salle est une scène

Le fromage et les fleurs venus de Langres, les desserts de chacune et chacun. Une nouveauté cette année, une énorme pastèque égaye et rafraîchit la table. Il fait beau, il fait chaud, on pourra prendre l'apéritif dehors, avec les associations complices invitées !

L'emblématique paella est en route, les cuisiniers que l'on ne présente plus, actifs autour de leurs trois énormes plats œuvrent sous la houlette du chef qui lui prépare une paella végétale ! Oui, on aime la diversité.

Quand les camarades et ami-es commencent à arriver, nous avons oublié les craintes de la préparation et de l'organisation. Nous savons que nous serons nombreux, même si certains n'ont pas pu venir, ils seront là l'année prochaine ou sont parti-es, nous ne les oublions pas. Et puis, il y a des petits nouveaux, qui viennent pour la première fois et reviendront, c'est sûr. Si le plaisir de se retrouver, de partager entre gens qui se ressemblent est une raison d'être là, le besoin de rappeler que le 1er mai est avant tout la Fête des travailleurs et travailleuses, que la lutte est nécessaire face aux agressions que nous vivons au quotidien est une autre raison, le discours de Mimi nous rappelle cette dure réalité.

Dans la chaleur de cette belle journée de mai, arrive sur scène Hélène Piris, en combinaison de ski : « *c'est moi ou il fait chaud* » ! Enlaçant son violoncelle tel un amant, elle va nous entraîner dans son univers poétique, passant du satirique à l'humoristique, *y'a même qu'est morte*. Ses textes sont pétillants voire coquins, ses chansons percutantes, sans concession, dénonçant l'injustice, la précarité, le patriarcat, l'ultralibéralisme, *non, mais on va s'en sortir... un jour* !

Pas étonnant que la salle soit conquise, d'autant qu'Hélène semble affectionner la proximité complice et chaleureuse. Avec poésie, douceur et tristesse, elle nous transporte dans *les montagnes de l'Atlas, au cœur de la folie destructrice des hommes, broyant l'humain, la terre, l'enfant, les fleurs, poussant à l'exil*.

Magnifique et tellement d'actualité !

Louis Laprade



13h : le moment paella



Prise de parole



GAZA

L'appel des quatre à dire non

Dans une tribune confiée à Mediapart, quatre femmes appellent la France et l'Europe à « dire non à la politique de la destruction » menée par Israël : la Prix Nobel de littérature Annie Ernaux, l'ancienne garde des Sceaux Christiane Taubira, l'historienne franco-tunisienne Sophie Bessis et la romancière libanaise Dominique Eddé.

L'État d'Israël – gouverné par son extrême droite – est en train d'exterminer un peuple et de dépecer le Moyen-Orient. Ni l'assassinat de plus de deux cents [journalistes palestiniens](#), ni l'interdiction des médias étrangers sur les lieux du crime, ni l'autocensure systématique de la majorité des médias occidentaux, n'auront suffi à filtrer l'horreur.

Heure après heure, les bombes tombent partout à Gaza. Des familles entières sont décimées, les hôpitaux sont hors service dans leur presque totalité, les enfants amputés sans anesthésie, les tentes de deuil sont brûlées, les gens qui courent au secours des blessés sont tués à bout portant, les survivants condamnés à ne pouvoir récupérer les cadavres de leurs proches, un navire chargé d'aide pour Gaza visé par des drones israéliens au large de Malte... Toute précaution de langage relève désormais de la cécité volontaire.

Pendant ce temps, le régime israélien occupe le Golan et le Liban-Sud. Depuis le 27 novembre 2024, il a violé le cessez-le-feu au Liban à 1 500 reprises. La Syrie, à peine [délivrée](#) d'un demi-siècle de tyrannie sanglante, a enduré la destruction de son armée par Tsahal sans que personne ne pipe mot. Les forces aériennes israéliennes ont attaqué la Syrie près d'un millier de fois. Le nouveau régime syrien est donc privé par son voisin israélien des moyens d'installer son autorité.

La prise en otage de la [population syrienne druze](#) par Israël ajoute au chaos sa pièce de sabotage. « *Il n'y a pas de "massacres de Druzes" mais des heurts intercommunautaires que tente de contenir le nouveau gouvernement* », écrit l'ancien ambassadeur de France Gérard Araud. Ce faisant, Israël peaufine son plan de dépeçage de la région. Il ne s'agit plus ici d'anticipations ni d'hypothèses. Il s'agit d'observations, de constats, de faits.

Si les responsables politiques européens continuent à attendre – et à attendre quoi ? –, s'ils ne se lèvent pas en responsabilité et en dignité pour appliquer des sanctions contre Israël et rompre leurs relations avec ce régime incendiaire, ils figureront au nombre des accusés devant l'histoire. Plus grave : ils invalideront le principe même de l'Europe, ils cosigneront la fin de la démocratie, le triomphe du fascisme.

Rappelons qu'une trentaine de pays sont visés par des sanctions de l'Union européenne, notamment pour de graves violations des droits de l'homme. Le cadre juridique de mesures sanctionnant la politique de terreur exercée par Israël existe. Reste à l'appliquer.

« *L'objectif est manifestement de créer les conditions pour mener à bien la plus grande opération d'épuration ethnique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale* », écrit Josep Borrell, ancien haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères. Il plaide pour le retour de toute urgence au droit international, le recours aux leviers d'action contre Israël, le refus du « fait accompli ». Or s'agissant de « fait accompli », s'il est un pouvoir qui soit imbattable en termes de décisions unilatérales, imposées par la force, c'est bien Israël.

Que la France et l'Europe se portent au secours d'elles-mêmes en disant non, clairement et enfin non, à cette politique de la destruction.

4 mai 2025 à 18h26

SOPHIE BESSIS, DOMINIQUE EDDÉ, ANNIE ERNAUX ET CHRISTIANE TAUBIRA

